



05/04/2023

**Projet Arkinova à Anglet sur la forêt et les terres maraîchères de Juzan :  
Trouvons des alternatives sans artificialisation des sols ni impacts à la biodiversité !**

Évitons le chant des tronçonneuses et le coassement des bétonneuses dans ce qui reste de la forêt de Juzan ! On s'y détend, on s'y promène avec nos enfants, on y ramasse des châtaignes à l'automne, on y court sur les chemins... C'est un réel poumon vert avec de nombreuses espèces de feuillus qui captent le carbone, la pollution et nous apportent l'oxygène. De nombreuses variétés de végétaux s'y développent.

Pour enfoncer le pic vert, un projet porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque menace cette bulle de verdure dans la ville. Ironie du sort, le projet concerne l'extension sur 22 ha de la technopole Arkinova dédiée à la "construction durable"...

Nous remercions l'ensemble des associations environnementales qui ont lancé l'alerte. De nombreuses et nombreux élu.e.s et adhérent.e.s d'EELV sont signataires de la pétition citoyenne "*Sauvons la forêt d'Anglet ! Non à la destruction des hectares boisés et maraîchers !*" qui atteint déjà plus de 4700 signatures<sup>1</sup>.

Nous avons noté l'intention d'optimisation environnementale du projet "Arkinova" mais il présente cependant de nombreuses et importantes limites qui le rendent aujourd'hui non acceptable.

Tout d'abord, l'artificialisation des sols de 12 ha : cela représente sur ce seul projet 1/3 du "budget" d'artificialisation des sols de la commune d'Anglet au regard des objectifs de la loi Climat et Résilience<sup>2</sup> de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2031 par rapport à la décennie précédente<sup>3</sup>. Cette artificialisation des sols est néfaste vis à vis du changement climatique à la fois pour sa réduction et pour l'adaptation.

Il est nécessaire de garder des zones naturelles en ville, pour l'agrément, pour l'éducation à l'environnement et pour lutter contre les îlots de chaleur. On note aussi dans le dossier que le site a connu une activité de maraîchage, que l'on pourrait relancer dans le cadre du plan agriculture-alimentation de l'agglomération.

Concernant l'impact sur la biodiversité du projet : rappelons que le site abrite de nombreuses espèces protégées comme l'indique le diagnostic biodiversité : 7 espèces d'amphibiens, 3 reptiles, 2 fleurs, 28 oiseaux, 2 insectes, 2 mammifères, 16 chiroptères. Certaines espèces sont même en voie d'extinction comme l'hirondelle rustique. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts prévues ne suffisent pas : des mesures de compensation sont prévues, ainsi qu'une demande de dérogation de destructions d'espèces protégées. Alors même qu'on assiste à un effondrement de la biodiversité alarmant<sup>4</sup>

Des alternatives doivent être rapidement étudiées et trouvées afin de limiter bien davantage l'étalement urbain ainsi que les impacts biodiversité et climat. Accueillir la technopole ailleurs, sur des zones déjà imperméabilisées : c'est optimiser l'utilisation des bâtiments existants, les rehausser, densifier la trame urbaine, utiliser des parkings de véhicules en limitant leur étendue au fur et à mesure qu'on développe les transports en communs et les mobilités actives. Certes ce n'est pas facile, mais le double défi climatique et de l'effondrement de la biodiversité nous oblige. Soyons ambitieux et inventifs.

Justine Jadot & Jérémie Savatier, co-secrétaires, Alice Leiciagueçahar et Jean Lissar, porte-parole, Elise Wilbois, élue d'Anglet, Europe Ecologie les Verts Pays Basque, [paysbasque@eelv.fr](mailto:paysbasque@eelv.fr)

<sup>1</sup> <https://www.change.org/p/dites-non-au-projet-arkinova-de-destruction-de-la-for%C3%AAt-de-juzan-d-anglet>

<sup>2</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

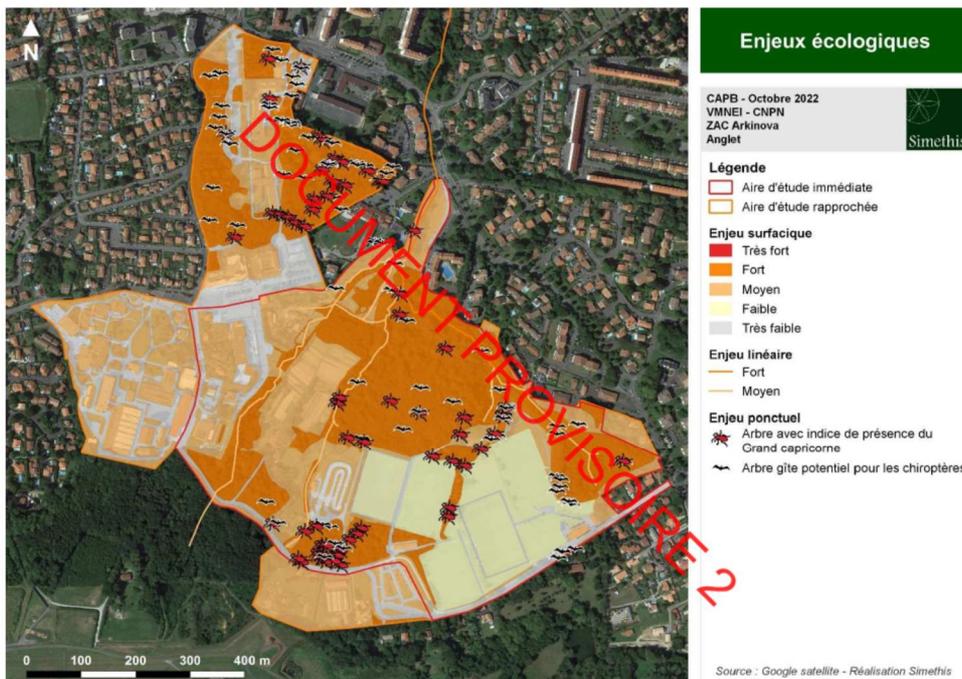
<sup>3</sup> 62 ha consommés de 2009-2021 à Anglet : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation>

<sup>4</sup> <https://www.ofb.gouv.fr/pourquoi-parler-de-biodiversite/la-biodiversite-en-danger>

Synthèse des enjeux écologiques sur le site (pp114 et 116 du diagnostic écologique), dont une grande partie est qualifiée de « forts » par le bureau d'études Simethis



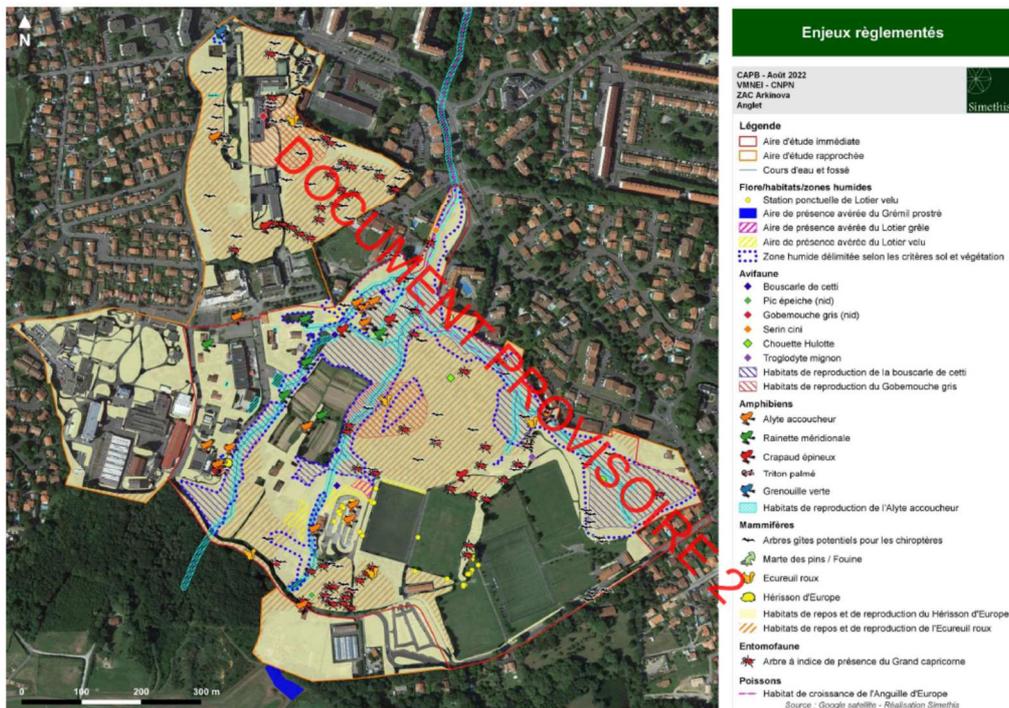
Projet d'aménagement de la ZAC Arkinova, Anglet (64) – mars 2023



Carte 22 : Cartographie des enjeux écologiques globaux



Projet d'aménagement de la ZAC Arkinova, Anglet (64) – mars 2023



Carte 23 : Synthèse des enjeux réglementés (les espèces protégées communes (oiseaux, reptiles, amphibiens) ne sont pas représentées sur cette carte)